

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 393

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 34

À la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« chacune des catégories »

les mots :

« chacun des groupes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle (les termes employés par le reste de l'article 575 du code général des impôts étant ceux de « groupe de produits »).